



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SEINE

Réunion du 14 juin 2022

Présent.e.s : Odile BERARDO ; Laetitia BRANCOVAN ; Myriem CHAMI ; Laurence DUFLOS ; Annie GAUDICHET ; Danièle GRIMAUD ; Cyrille GUILLOT-TANTAY ; Michèle HUMBERT ; Sylvie LAUMNIER ; Chantal LINKS ; Philippe LOIRET ; Florence MATHIEU ; Patrice MIGAULT ; Isabelle ORHANT ; Muriel SCHEUER.

Invité.e.s : Katia CHERFI-ZIOUR ; Jean-Michel DAUBOURG

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

En introduction de la réunion, la co-présidente du Conseil de quartier remercie les membres du Conseil de quartier de leur venue et invite celles et ceux participant à la réunion pour la première fois à se présenter.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent :

Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier, prend la parole pour répondre aux questions adressées à la Mairie lors de la réunion précédente. Il indique que lors de la réunion, 19 questions ont été adressées à la Mairie, ce qui est un nombre trop important et rappelle que les questions doivent être portées par l'ensemble des membres du Conseil de quartier.

Florence Mathieu précise que lors de la réunion annuelle entre les co-présidents et la Marie, elle a indiqué que ce grand nombre de question constaté par la Mairie résulte de l'accumulation des questions posées au cours de l'année dont les réponses ne correspondent pas aux interrogations.

- **Circulation :**

Le Conseil de quartier redemande l'organisation d'un retour d'expérience sur la rue aux écoles de l'Arbre Sec.

À la suite d'un premier retour d'expérience, nos services ont pu compléter l'aménagement dans la rue de l'arbre Sec et ses alentours :

- ajout de potelets au niveau de la barrière pour éviter que les véhicules ne la dépassent en utilisant le trottoir
- ajout de potelets sur la place de l'école, plus au sud, pour éviter le stationnement sauvage
- matérialisation place de l'école d'un dépose minute, d'une place PMR et d'un emplacement vélo (les arceaux arriveront cet été sans doute, il y a un retard sur la livraison du mobilier) pour canaliser les arrêts temporaires (taxis, VTC, etc.) et offrir des solutions de stationnement adaptées pour la dépose en taxi des résidents de la rue de l'Arbre sec.
- La Samaritaine a mis en place des pots de fleurs devant l'entrée de l'hôtel pour empêcher les intrusions de véhicules.

Il est demandé pourquoi un tarif préférentiel pour la verbalisation ou un échelonnement du montant de la verbalisation n'est pas mis en place pour les véhicules « résidents » dont le renouvellement de la redevance de stationnement n'a pas été fait dans les temps ?

À la suite de la réforme du stationnement menée par la Ville de Paris, les tarifs de stationnement résident sont restés largement préférentiels.

Depuis le 12 juillet dernier, un seul droit de stationnement à tarif préférentiel « résident » est accordé par usager. Si à cette date, il dispose de plusieurs droits « résident » en cours, ceux-ci restent en vigueur jusqu'à leurs dates d'échéance. Il sera impossible de renouveler un droit « résident » échu si d'autres droits « résident » sont encore en cours pour le même usager. Il sera en revanche possible de transférer gratuitement un droit « résident » en cours sur un véhicule précédemment doté d'un droit « résident » désormais échu (mode d'emploi sur la [page dédiée paris.fr](https://www.paris.fr)).

Le droit résident unique permet de libérer des places supplémentaires sur la voirie. L'offre en sous-sol auprès des bailleurs sociaux et des concessionnaires de la Ville est une alternative intéressante, notamment pour les petits rouleurs. À noter que si le véhicule est peu ou pas polluant est éligible, le stationnement est gratuit sur les places payantes de surface.

Le Conseil de quartier indique que la réponse apportée ne répond pas à la question laquelle portait sur la tarification de l'amende.

La Mairie est interrogée sur la mise en œuvre de la ZTL, laquelle n'a pas été acceptée par la Préfecture de Police. Puisque la préfecture de police ne la reconnaît pas, est-il possible de circuler dans la ZTL ?

Les discussions avec la préfecture de police sont encore en cours afin de co-construire le projet de ZTL sur un périmètre où se partagent les compétences Ville et PP. Le projet de ZTL fera l'objet d'un arrêté commun Ville-PP, c'est pourquoi une concertation avec la PP est en cours. Après un processus d'évaluation environnementale et d'enquête publique, la ZTL entrera en vigueur d'ici le début 2024. Dans la ZTL, tous les trajets de destination seront autorisés : résidents, livreurs, mais aussi visiteurs, touristes, clients, etc. Le trafic de transit sera interdit, sauf pour les résidents, PMR, bus, artisans, taxi et VTC, et le respect de la mesure sera contrôlé par des agents de la police municipale.

Le Conseil de quartier rappelle que le 12 juillet à 19h en salle des Mariages de la Mairie de Paris Centre se tiendra une réunion de restitution de la concertation et de présentation du nouveau plan de circulation. Il est par ailleurs demandé si une visio pourrait également être mise en place pour cette réunion.

- **L'hôtel Cheval Blanc :**

Des autorisations de stationnement sur le parvis de l'hôtel Cheval Blanc ont-elles été délivrées par la Préfecture de Police ?

Aucune autorisation de stationnement sur la place de l'École n'a été délivrée.

Une aire de dépose minute de 15m a été créée à l'entrée de la place de l'École côté pair, sous réserve d'un strict respect des règles de circulation et de stationnement, notamment l'arrêt total des stationnements anarchiques sur trottoir et en pleine voie.

Quand seront installés les potelets sur le parvis ?

Les potelets sur la place de l'école ont été installés pour éviter le stationnement sauvage.

- **Abords de Notre Dame de Paris :**

Pourquoi le Conseil de quartier n'a pas été auditionné par la commission citoyenne relatives aux aménagements des abords de Notre-Dame de Paris menée par la Mairie ?

Ce projet de réaménagement des abords de Notre-Dame se fait dans le cadre d'une consultation citoyenne, aussi en lien avec les habitants, les commerçants et les grandes institutions du quartier de Notre-Dame.

Une commission citoyenne composée de citoyens tirés au sort, tenus par la confidentialité des échanges, a permis de contribuer à l'analyse des projets tout au long du dialogue compétitif et un dispositif de concertation sous forme de cycles, qui s'est tenu entre juin et novembre 2021 et dont le bilan a été versé au cahier des charges remis aux candidats, a été mis en place.

Les membres du conseil de quartier ont été conviés aux différents ateliers de la concertation publique dont vous retrouverez les contributions et le cadre sur idee.paris.fr (<https://idee.paris.fr/project/les-abords-de-notre-dame-vont-faire-peau-neuve/presentation/le-cadre-de-la-concertation>).

La Mairie a par ailleurs souhaité que le Conseil de quartier (représenté par sa co-présidente Florence MATHIEU) participe au jury en tant que partenaire qualifié, en complément d'associations et de personnalités qualifiées.

Le jury final se tiendra la semaine prochaine.

Le Conseil de quartier indique qu'il y a bien eu une réunion publique mais qu'il n'a pas été auditionné et impliqué dans la rédaction du cahier des charges. Cette demande avait également été formulée par Florence MATHIEU au Cabinet d'Emmanuel GREGOIRE et au Secrétariat Général en charge de ce projet.

Par ailleurs il se demande dans quelle mesure le projet Perrault/Béval est-il toujours d'actualité ?

L'étude commandée par François HOLLANDE en 2015 à Dominique PERRAULT et Philippe BÉLAVAL concernant le devenir de l'Île de la Cité à l'horizon 2040, et dont le rapport a été remis en 2016, permettra de nourrir l'Atelier Cité, lancé par Emmanuel GRÉGOIRE en avril dernier. Cet atelier a pour objectif de partager un plan de programme de transformation à différentes échelles et d'installer un dialogue entre les parties prenantes pour faciliter l'aménagement futur. À l'issue de ces ateliers, un livre Blanc reprenant les différents enjeux abordés, et les doléances des parties prenantes, sera réalisé par l'APUR.

Il est demandé à la Mairie si le Conseil de quartier peut consulter le projet et les documents présentés lors de la réunion du 20 avril

La Mairie de Paris Centre n'y voit pas d'inconvénient puisque ce document avait été projeté lors de cet atelier, auquel avait été convié le Conseil de Quartier. Elle transmettra les éléments dès réception.

- **Marché aux fleurs :**

Le marché aux fleurs est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ?

La Mairie s'est rapprochée de la Direction de l'Urbanisme et reviendra vers le Conseil de quartier dès son retour.

- **Morland-Mixité :**

Quand sera mis en service Morland Mixité ? Le Conseil de quartier sera-t-il invité ?

Voici le calendrier des différentes ouvertures du site Morland :

- L'auberge de jeunesse : ouverte depuis la mi-mai (les 404 lits sont complets tous les soirs)
- Titi Palacio : restaurant de l'auberge ouvert depuis la mi-mai.
- L'hôtel : ouverture prévue en août (la date précise ne nous a pas encore été communiquée)
- Le restaurant : appartenant à l'hôtel, donc ouverture en août
- Les commerces :
 - Boulangerie/sandwicherie (TERROIR D'AVENIR) : ouverte depuis la semaine dernière
 - Restaurant Sud ouest et bar à Tapas (OFAM) : ouvert depuis le 31/05 (il sert midi et soir et est presque plein tous les jours)
 - Bar à salade côté quai Henri IV : ouvrira à l'automne
 - Épicerie sous l'IGH (TERROIR d'AVENIR) : ouvert depuis la semaine dernière
 - Marché alimentaire avec 4 kiosques poisson/boucherie/fromager/primeur (TERROIR d'AVENIR) : ouvert depuis la semaine dernière.
 - Corner de pâtes (PASTICCERIA) : ouvrira à l'automne
 - Commerce pour location et réparation de vélo (ZERIDE) : ouverture prévue le 21/06
 - Conciergerie (MOKKI) : ouverture prévue le 21/06
 - Boutique OCCITANE : ouverture prévue automne 2022
- La piscine
Piscine et Fitness (1700m²) : ouverture prévue fin juin/début juillet (travaux en achèvement et recrutement en cours). Une convention a été passée avec la DJS pour accueillir les écoles dès la rentrée d'automne.
- Le centre culturel : Ouverture le 22 ou 23 juin
- La crèche : Ouverture prévue le 20/06

L'inauguration est prévue le 22 juin et va se faire en plusieurs temps

- De 15h à 18H : site ouvert à tous (boitage en cours de distribution)
- 18h: inauguration et discours officiel. Compte tenu du nombre de places limitées, l'équipe d'animation du Conseil de quartier va y être conviée.

Dans quelle mesure est-il possible de limiter ou atténuer la pollution lumineuse du bâtiment ?

Concernant les bureaux, l'éclairage est coupé dans les zones bureaux avec la GTB (systèmes de Gestion Technique du Bâtiment).

Dans les espaces communs accessibles et ouverts à RDC, les scénarii sont en train d'être calés avec l'exploitant/gestionnaire de site afin d'assurer un maintien de la lumière pour des raisons de sécurité jusqu'en début de soirée/nuit, mais en éteignant les luminaires la nuit (certains luminaires resteront en veille ou réglés sur un minimum de lux).

Pour les logements et l'hôtel cela dépend de l'exploitation.

Il est indiqué par le Conseil de quartier que le 15 et 16ème étages sont éclairés en continu.

Qu'est-ce qu'a prévu la Mairie en matière d'accessibilité au sein de Morland-Mixité ?

Tous les logements sociaux sont bien accessibles aux PMR qui peuvent circuler partout, cependant ils ne sont pas adaptés (tous les renforts de cloison ne sont pas en place, les douches ne sont pas traitées en plastique, ...). Toutes ces configurations ont été vues avec I3F.

Les autres programmes sont bien accessibles aux PMR (hôtel, bureau, ...).

Il est indiqué que devant l'entrée de l'hôtel se trouvent des marches difficilement visibles les rendant ainsi dangereuses.

- **Rue de l'Arsenal :**

Il est signalé à la Mairie que cette situation engrange des problèmes de stationnement, des camions se garent parfois par deux sur la chaussée causant un problème de sécurité.

Les stationnements illicites que le Conseil de quartier constate rue de l'Arsenal sont à signaler dans l'application Dans Ma Rue.

Pour information, plus de 10 camions ont été verbalisés la semaine du 6 juin sur le boulevard Morland (stationnement sur trottoir et chaussée).

Le Conseil de quartier signale que la situation a empiré depuis leur dernier signalement fait à la Mairie et que ce sujet sera également porté en GPO.

Il est demandé à la Mairie s'il était possible d'installer des pôles de services dans toutes les anciennes Mairies d'arrondissement compte tenu des questions d'accessibilité.

Le centre d'action sociale a pleinement pris possession de l'ancienne Mairie du 2^e. L'installation d'une antenne en Mairie de Paris Centre est en cours de montage. L'ancienne Mairie du 1^{er} abrite désormais le Quartier Jeunes, un pôle de services dédié aux 15-30 ans, qui y trouvent des ressources sociales, sanitaires, d'emploi ou de loisirs. L'ancienne Mairie du 4^e arrondissement accueille désormais l'Académie du Climat, et ne peut être utilisée par la Mairie de Paris Centre. Sur quatre anciennes Mairies, trois disposeront donc de pôles de services.

Qu'en est-il du Conseil du handicap, qui à ce jour ne s'est toujours pas réunit ?

Le Conseil Local du Handicap se réunit depuis février 2021, et travaille sur des projets proposés par ses membres. Les personnes intéressées peuvent s'y inscrire via le formulaire disponible sur le site de la Mairie, ou faire savoir leur intérêt via la coordination des Conseils de quartier, en transmettant leurs coordonnées électroniques afin d'être intégrées aux boucles.

Une conseillère de quartier signale avoir sollicité à plusieurs reprises le Conseil Local du Handicap sans qu'aucune réponse ne lui ait été adressée.

Le jardin situé derrière l'église Saint Gervais n'est plus entretenu. Qui entretient ce jardin ? Qui a autorité sur ce jardin ?

Ce jardinet, appelé square Miron, dépend de la paroisse, donc de la DAC.

La DEVE se propose néanmoins, après constat sur site (en cours d'organisation), de rappeler à l'ordre l'entreprise en charge de l'entretien au besoin.

Concernant l'accès à un jardin pour la crèche parentale, la première Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et des familles a donné son accord pour que la crèche

parentale puisse avoir de nouveau accès au jardin de la crèche des Barres, une fois ceux-ci finis, avec signature d'une convention et accord sur les créneaux avec la DFPE et la directrice, pourra être mis en place comme cela pouvait se faire avant l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Quand sera arrêtée la liste des autorisations de terrasses ?

Les Conseils de quartier pourront aborder tous les sujets relatifs aux terrasses lors de la réunion dédiée, programmée le 28 juin à 18h.

Il est signalé à la Mairie le départ à la retraite non remplacé d'un médecin généraliste du secteur.

Ce départ s'ajoute aux précédents. Si un projet d'ouverture d'un nouveau centre de santé, à Paris Centre, figure dans la feuille de route d'Ariel Weil sur la mandature, se posent évidemment les contraintes de locaux, mais aussi, et presque surtout, de recrutement de praticiens pouvant installer leur activité à Paris Centre. La France connaît une pénurie de médecins du fait du creux de la vague de recrutement, et Paris n'a aucune raison d'y échapper. Pour l'heure, la Mairie travaille avec les professionnels déjà installés (libéraux, hôpital public et centres de santé) pour améliorer l'offre disponible, via la toute nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir pourquoi il n'a pas été concerté sur la réalisation du jardin du mémorial de la place Saint Gervais alors que cette demande avait été formulée il y a un an.

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité que cette demande soit portée à l'Hôtel de Ville par l' élu référent du Conseil de quartier.

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité la proposition de Florence Mathieu, que les Conseils de quartier de Paris Centre soit représentés par leur président.e.s dans la commission des mobilités actives, seule commission sans représentant.e.s.

Une conseillère indique que dans le cadre de l'ouverture des cours écoles le week-end, des manifestations jugées bruyantes ont lieu, que l'amplitude horaire d'ouverture est trop grande et qu'aucun règlement de comportement n'est fait (interdiction de jeux de ballon).

Il est indiqué que suite au déménagement du commissariat anciennement situé boulevard Bourdon aucune signalétique n'a été mise en place pour indiquer sa nouvelle localisation. Le Conseil de quartier préconise l'affichage du nouveau lieux d'implantation en français et en anglais pour les touristes. Par ailleurs, il a été voté à l'unanimité que les places anciennement réservées aux agents deviennent des places résidentielles.

Deux chicanes ont été installés devant le 72 rue Saint Louis en l'île, les passants se dirigeant vers la vitrine ne les voient pas et se prennent les pieds dedans très souvent. De nombreux accidents ont été constatés.

Il est indiqué que la démarcation de la piste cyclable de la rue des deux ponts est dépourvu d'éclairage ou de signalisation ce qui le rend difficilement visible pour les deux roues qui s'y heurtent régulièrement.

Comment la Mairie compte agir face au non-respect des feux de signalisations de l'axe Rivoli par les vélos ? Le Conseil de quartier propose l'installation des panneaux lumineux priorité piétons.

Budget 2022 :

Il est rappelé que le budget de fonctionnement de 2022 du Conseil de quartier est de 3 305€ et que le budget d'investissement est de 8 264€.

La commission inter-conseil de quartier présente les différents visuels effectués (kakémono et affiches).

Il est proposé par la co-présidente du Conseil de quartier de voter une enveloppe budgétaire pour l'achat des outils de communication (kakémono, affiches, flyers, badges,...).

Le Conseil de quartier se prononce en faveur d'une enveloppe budgétaire de 1 000€.

La réunion du Conseil de quartier se clôture sur ce point de l'ordre du jour.

La prochaine réunion se tiendra le 13 septembre.